

LOUIS DEROY

(Liège)

UNE NOUVELLE INTERPRÉTATION DES TABLETTES „OKA“ DE PYLOS

Les cinq tablettes pyliennes dites *oka* (An 657, 661, 519, 654, 656) sont parmi les plus célèbres des archives mycénienes. Depuis une douzaine d'années, suivant une hypothèse proposée simultanément par Leonard R. Palmer et par Hugo Mühlestein, elles sont habituellement considérées comme un relevé de garnisons affectées à la défense côtière de la Messénie. Je pense que le texte des tablettes ne permet pas cette hypothèse.

Si nous nous en tenons strictement au texte, nous avons affaire à un relevé de plus de 800 hommes qui fonctionnaient, à des titres divers, dans dix sections appelées *oka*. Celles-ci sont distinguées par le nom, au génitif, de leur chef (*Marewo oka*, *Nedawatao oka*, *Kurumenojo oka* etc.). Le personnel est divisé en deux catégories: d'abord un petit nombre de supérieurs (de 3 à 8) cités par leur nom; ensuite des subalternes anonymes, comptés par dizaines et désignés par le nom de leur fonction (*kekide*, *korokuraïjo*, *kurewe*, *waso* ou *wasijota*, *okara*, *urupijajo* et *pedijewe*). Chaque *oka* a apparemment son siège dans une localité déterminée (*Owitone*, *Roowa*, *Akerewa*, *Towa*, *Timito Akei* etc.). Les groupes de subalternes qui en dépendent, sont fixés tantôt dans la même localité (p. ex. les *Owitinijo okara*, à *Owitone*, siège de la *Marewo oka*), tantôt ailleurs (p. ex. *Erapo Rimene* est desservie par des *Okara* établis à *Owitone* dans l'*oka* voisine). A plusieurs de ces groupes sont adjoints des *egeta*, qui n'appartiennent pas à l'*oka*, mais qui y sont apparemment délégués en mission temporaire.

Il s'agit donc d'une organisation administrative hiérarchisée, qui couvrait un vaste territoire si l'on en juge par le grand nombre de localités mentionnées. Quant à savoir si cette organisation était civile ou militaire, et à quoi elle servait, la réponse dépend de la manière d'interpréter (a) l'en-tête *Ouruto opia₂ra epikowo* (An 657), (b) le terme *oka* lui-même, (c) les noms de fonction *kekide*, *korokuraïjo*, *kurewe*, *waso*, *okara*, *urupijajo* et *pedijewe*, et (d) accessoirement, le nom de fonction *egeta*. Je me borne ici aux deux premiers points.

L'en-tête *Ouruto opia₂ra epikowo* doit, à mon avis, être interprété par Ὠς **Φόντοι* **ὀπίαρα ἐπικωροι* „Ainsi les auxiliaires lèvent les redevances“. La forme **Φόντοι* (= **Φόνται*, 3^e plur. indic. prés. moyen athém.) appartient au thème verbal **Φρῶ-*, équivalent de **Φρῶ-* bien représenté depuis Homère par (*F*)*ἐφῶω* „tirer, retirer, arracher, enlever“. Bien que ce thème **Φρῶ-* ne soit attesté ailleurs par aucune forme verbale, il est c pendant dans plusieurs dérivés nominaux, notamment chez Homère *φῶτήρ* (= éol. *βφῶτηρ*) „tireur d'arc, trait d'attelage“ et *φῶμός* „timon, trait d'attelage“. Un double thème analogue *ἐφῶ-/ἐφῶ-* „garder, protéger, sauve-

garder“ est bien connu dans la langue homérique par les formes des verbes *ἔρῳμαι/ἔρῳμαι* et *ἔρῳμαι/ἔρῳμαι*, pour lesquels il n'y a pas trace de digamma initial.

Compte tenu du fait que le préfixe *δπι-* „derrière, en arrière, après“ est tombé en désuétude après l'époque mycénienne et que, selon toute apparence, on lui a alors substitué *ἐπι-*, dont l'origine et la valeur sont différentes, il est permis de rapprocher *ορίαρα*, c'est-à-dire *τὰ δπιαρα* de *τὸ ἐπιαραν* qui, dans une convention éléenne du 6^e siècle avant notre ère (SIG 9), signifie l'„amende“ — en l'occurrence un talent d'argent — à payer par le destructeur éventuel de l'inscription. La notion fondamentale semble avoir été celle d'un paiement imposé par une autorité comme contribution ou comme dédommagement.

A la fin de l'en-tête, la graphie *epikowo* note **ἐπίκορφος* et représente le grec ultérieur *ἐπίκουρος*, comme *kowo* note **κόρφος* et représente *κούρος*. Il convient de rejeter la vieille étymologie qui explique *ἐπίκουρος* par **ἐπίκορσος* „qui court vers“. Malgré ses nombreux emplois militaires dans l'*Iliade*, l'*ἐπίκουρος* n'est pas quelqu'un „qui court au secours d'autrui“, mais plus généralement „un auxiliaire, un allié, un complice“ dans n'importe quelle activité. A partir de la racine indo-européenne **ker-* „croître“ (lat. *crescō* etc.) et „accroître, augmenter“ (gr. *κεράννυμι* etc.), il est aisé d'expliquer **κόρφος* comme „le jeune homme au stade de la croissance“ (= lat. *adolescens*) et **ἐπίκορφος* comme „l'homme de renfort, l'auxiliaire qui accroît l'effectif“. Il n'est donc pas nécessaire, pour rendre *epikowo*, d'inventer **ἐπικο(φ)ος* „observateur“ et de lui prêter, de surcroît, une fonction militaire que les rapprochements grecs ne justifient pas.

Cette traduction de l'en-tête *Ouruto opia₂ra epikowo* par „Ainsi les auxiliaires lèvent les redevances“ invite à interpréter le terme *oka* simplement par *ὄχᾶ* (*ὄχη*), avec le sens de „perception“, c'est-à-dire de „fonction de percepteur“, puis de „bureau de percepteur“. Il ressort, en effet, de certaines tablettes que le verbe *ἔχειν* „tenir, avoir“ était spécialement employé, dans la langue administrative mycénienne, pour signifier „toucher, percevoir“. Ainsi, dans Na 334, qui concerne une contribution, l'annotation *Wanaka eke* ne peut guère signifier que „Le roi percevait“, la livraison ayant sans doute été faite directement au palais. C'est avec la même valeur que *ἔχειν* est employé, dans d'autres tablettes de la série Na, en parlant de divers auxiliaires de la perception des redevances:

Na 514: [Ku]pariso. Kekide ekosi SA 30.

Na 396: Wonoqewa. Korokuraijo 'ekosi' SA 30. (Cf. Na 405, 516, 543)

Na 928: ?] A₂kewoakito. Urupijajo 'ekosi' SA 10.

Le chef d'une *ὄχᾶ* portait le titre d'*okeu*, *ὄχεύς* „percepteur“: tels étaient sans doute *Mareu*, *Nedawata*, *Kurumeno*, *Tatigoweu*, dont les noms au génitif déterminent les *oka* de nos tablettes. L'*ὄχεύς* devait être un fonctionnaire important. Un document cadastral relatif au district de *Meteto* (Ea 814) indique que l'*ὄχεύς* régional était en même temps *δι(πτε)ραπορο*, *διφθεραφόρος*, c'est-à-dire scribe ou greffier. Un autre document du même cadastre (Ea 259) nous apprend que ce fonctionnaire des finances devait, pour acquérir une terre communale, recourir à l'entremise d'un *umeta*, **ὀμήγητης*, c'est-à-dire d'un avoué, qui garantissait la régularité de la procédure.¹

¹ Sur Ea 814 et 259, voir L. Deroys et M. Gérard, *Le cadastre mycénien de Pylos*, Rome 1965, p. 45 et 144 ss.

On a vu que les auxiliaires chargés de parcourir le pays pour lever les redevances, étaient appelés, selon les régions, *kekide*, *korokuraijo*, *kurewe*, *urupijajo*, *iwaso*, *okara*, et *pedijewe*. Je reviendrai ailleurs³ sur l'étymologie de ces noms de fonction, ainsi que sur le rôle des *eqeta* et sur la répartition géographique des *oka*. Qu'il me suffise d'avoir brièvement indiqué ici dans quel sens va ma nouvelle interprétation.

³ Dans un ouvrage intitulé „Les leveurs d'impôts“, à paraître dans la collection „Incunabula Graeca“ dirigée par M. Carlo Gallavotti. La présente communication résume le début de cet ouvrage.

